

Lors du vote du compte financier unique	
Nombre de membres en exercice : 15	Votes:
Nombre de membres présents : 13	Pour : 13 Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 13	

COMMUNE DE VIOLAY
BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE - DELIBERATION
 Du 10 mars 2026

SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE
 2025
 SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Date de la convocation 06 mars 2026
Séance du 10 mars 2026

Ref : 2026.02.02.01
 Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Jean-Claude PALAIS, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte financier unique (CFU) 2025 dressé conjointement par le comptable et l'ordonnateur
 1° Lui donne acte de la présentation du compte financier unique (CFU) 2025, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		5 866,99 €				9 622,01 €
Part affectée à investiss						
Opérations de l'exercice	29 587,60 €	31 201,45 €	18 828,33 €	20 080,00 €	48 415,93 €	51 281,45 €
Totaux	29 587,60 €	37 068,44 €	18 828,33 €	23 835,02 €	48 415,93 €	60 903,46 €
Résultat de clôture		7 480,84 €		5 006,69 €		12 487,53 €

Besoin de financement	5 006,69 €
Excédent de financement	
Restes à réaliser DEPENDSES	
Restes à réaliser RECETTES	
Besoin total de financement	
Excédent total de financement	5 006,69 €

- 2° Constate les identités de valeur avec les écritures du comptaibles relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de financier unique (CFU) 2025 dressé n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,
- 5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

au compte 1068 (recette d'investissement)	0,00 €
au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	7 480,84 €

Ont signé au registre des délibérations : PALAIS JC - ESCOFET D - POIRON JP - COLLON C - DENIS C - CHAVEROT G - GIROUD M - PERRIER G - LANGE A - BISSAY D - LAURENT M - MUZZELLE R - MESSAOUJ-PERRET M.
 Excusée : Mme SERRAILLE J

Le 18 mars 2026, à Violay,
 Secrétaire de séance,
 Madame Colette COLLON

Pour expédition conforme,
 Le Président (lors du vote du compte financier et de l'affectation des résultats),
 PALAIS Jean-Claude, 1er adjoint,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203341-20260318-2026020201-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/03/2026

Publication : 18/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation


